

86

Commission permanente
Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : M. MORAZIN

50091

24 - Sport

Troisième plan régional Sport Santé Bien-Être

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

L'Agence régionale de santé a sollicité le Département d'Ille-et-Vilaine pour être signataire du 3^e plan régional Sport Santé Bien-Être, période 2023 - 2028. Le Département était signataire du 2^e plan relatif à la période 2018 - 2022.

Ce 3^e plan régional Sport Santé Bien-Être s'inscrit dans :

- la stratégie nationale sport-santé, qui porte l'ambition de « (re)mettre les français en mouvement sur tous les territoires, de déployer des pratiques adaptées accessibles et encadrées, et de faire reconnaître pleinement le rôle majeur des activités physiques et sportives pour la santé physique et mentale de chacun » ;

- le projet régional de santé dans lequel on retrouve l'action 2.4 « renforcer la pratique de l'activité physique », fixant le cadre de ce 3^e plan régional Sport Santé Bien-Être.

Le 3^e plan régional Sport Santé Bien-Être a pour objectif de développer l'activité physique comme outil de santé :

- pour lutter contre la sédentarité à tous les âges de la vie et dans tous les milieux de vie ;
- comme une thérapeutique non médicamenteuse dans la prévention et le traitement des pathologies chroniques.

Ce plan est organisé autour des quatre orientations suivantes :

- Orientation 1 : identifier, structurer et développer l'offre d'activité physique et sportive et d'activité physique adaptée ;
- Orientation 2 : sensibiliser, former et favoriser l'interconnaissance des professionnels ;
- Orientation 3 : amener les publics à pratiquer une activité physique ;
- Orientation 4 : recueillir, faire connaître et valoriser les actions de promotion de l'activité physique, de recherche et d'innovation.

Il vise également à renforcer les actions à destination des personnes souffrant de troubles psychiques (notamment en lien avec les problématiques de santé mentale des jeunes), des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Une première phase de signature a eu lieu au premier semestre 2024 et une seconde phase est prévue pour la fin de l'année. Les signataires actuels sont notamment l'Agence régionale de santé, la Direction régionale académique jeunesse engagement sport, le Rectorat, l'Assurance maladie, le Département des Côtes d'Armor, le Comité régional olympique et sportif, le Comité paralympique et sportif français, la Région Bretagne, la Conférence régionale du sport.

Le Département a déjà engagé différentes actions qui entrent en accord avec les orientations de ce plan régional, dont :

- l'accompagnement en matière de sport santé conduit par les agences départementales, notamment par l'intervention de l'animation sportive départementale : édition d'un guide pratique à destination des clubs sportifs, formation continue des éducateurs sportifs sur ce thème, promotion de la pratique des activités physiques pour les publics cibles, actions de sensibilisation à la lutte contre la sédentarité sur le territoire etc. ;

- le travail mené par les agences en la matière est très diversifié, aussi bien par le type d'actions menées que par les publics touchés. Quelques exemples : travail des éducateurs sportifs en lien avec des infirmières de l'association ASALEE (agence de Rennes), nombreuses actions menées à destination des publics « fragiles » accompagnés par les équipes des centres départementaux d'action sociale et / ou partenaires du territoire tels que mission locale, chantier d'insertion, centre

communaux d'action sociale, foyer de jeunes travailleurs, groupe d'entraides mutuelles (agences de Vitré, Fougères, Redon-Vallons de Vilaine, Brocéliande), pilotage du réseau Forme Santé Bien-Être dans le cadre du contrat local de santé des communautés du Pays de Saint-Malo (agence de Saint-Malo), etc. ;

- le soutien aux comités sportifs départementaux, notamment ceux engagés dans la pratique non-compétitive et le développement de l'activité physique pour le plus grand nombre (sport pour tous, comité d'éducation physique et de gymnastique volontaire, etc.) et les comités handisport et sport adapté ;

- le renforcement de l'accueil des créneaux de la maison sport santé du centre hospitalier universitaire de Rennes au sein du stade Robert Poirier ;

- les démarches en cours de la direction des ressources humaines autour de l'activité physique des agents et de la lutte contre la sédentarité au travail ;

- les préconisations de la mission d'information et d'évaluation du parasport d'avril 2024 en faveur de la pratique sportive et de bien être des personnes en situation de handicap.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, signataire du 2^e plan régional Sport Santé Bien-Être, agit déjà en faveur du développement d'une offre d'activités physiques pour le plus grand nombre, aussi bien à travers des dispositifs de soutiens financiers que par l'ensemble des actions portées par l'animation sportive départementale.

La signature de ce 3^e plan régional n'implique pas d'engagement supplémentaire de la part de la Collectivité mais permettrait de renforcer la visibilité des actions portées en la matière depuis déjà de nombreuses années.

Aussi, au regard des démarches déjà entreprises et des dynamiques très intéressantes et en cours de développement sur les différents territoires d'agences, et en l'absence d'engagement financier supplémentaire de la part de la Collectivité, il est proposé d'autoriser le Président à signer ce 3^e plan régional Sport Santé Bien-Être.

Décide :

- d'approuver les termes du 3^e plan régional Sport Santé Bien-Être, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ce troisième plan régional.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024
ID : CP20242884

Pour extrait conforme